

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX JARDINS COMMUNAUTAIRES ET
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à réaliser des travaux d'aménagement de nouveaux jardins communautaires sur le territoire de la ville et à effectuer des travaux de développement de lieux et d'initiatives diverses en lien avec l'agriculture urbaine.

2. Le projet peut comprendre l'octroi des contrats de services professionnels et techniques pour des études, des activités de formation et des interventions de diverses natures s'inscrivant dans l'amélioration de l'offre en jardins communautaires et autres lieux voués à la pratique de l'agriculture urbaine, tels que la culture de plantes comestibles, l'élevage d'animaux, de jardins de biodiversité et de ruchers, ainsi que pour la construction d'infrastructures vertes et de connectivité (toits verts, jardins de pluies, etc.).

3. Le projet peut nécessiter le versement de contributions financières ou de subventions et l'embauche du personnel, de même que l'achat d'équipements, de matériel, d'immeubles et de servitudes aux fins de construction et d'aménagement de jardins et d'autres lieux voués à la pratique de l'agriculture urbaine.

4. Le projet peut comprendre, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 2 300 000 \$.

TOTAL : 2 300 000 \$

Annexe préparée le 19 décembre 2017 par :

Marie-Josée Coupal, conseillère en environnement
Service de la planification, de l'aménagement
et de l'environnement